



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet du Ministre

Le Préfet, Directeur du
Cabinet

Paris, le 11 septembre 2008

**Le Ministre de l'Intérieur,
De l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales**

A

**Mesdames et Messieurs les Préfets
(Métropole et Outre-Mer)**

NOR | I | N | T | K | 0 | 8 | 3 | 0 | 0 | 8 | 8 | J |

O B J E T : réseau des sous-préfectures.

La parution, le 25 juin dernier, de l'arrêté du 20 mai fixant la liste des 115 sous-préfectures dans lesquelles pouvait être nommé un conseiller d'administration soulève depuis quelques jours des interrogations relayées dans la presse. Certains veulent y voir un premier pas vers la fermeture de ces sous-préfectures, ce qui est inexact. Il convient en conséquence de mettre un terme à cette interprétation erronée.

A cette fin, je vous communique ci-après quelques éléments de langage vous permettant d'intervenir auprès de la presse et de vos interlocuteurs en les adaptant à votre contexte local. Vous veillerez également à en faire part à vos personnels.

« Pour garantir la qualité du service rendu aux élus et aux citoyens, le réseau des sous-préfectures doit s'adapter aux évolutions de la société, des technologies et des missions de l'Etat.

Comme l'a encore rappelé Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales lors de la dernière réunion des préfets, l'objectif doit être de conforter la présence de l'Etat dans les secteurs ou zones fragiles, au plus près des attentes des partenaires ; la méthode doit privilégier le pragmatisme, la prise en compte des réalités locales, et la concertation.

.../...

Les pistes d'évolution possibles sont multiples : maintien de la sous-préfecture actuelle, jumelage de deux sous-préfectures proches, maintien d'un sous-préfet d'arrondissement qui pourra se voir confier des missions départementales voire régionales, nomination d'un conseiller d'administration, cadre supérieur de l'administration des préfectures.

Depuis plus de 15 ans, vingt cinq postes de directeurs de cabinet de préfet ont été confiés à des conseillers d'administration. Cette démarche donne toute satisfaction : l'ensemble des postes de directeurs de cabinet sont pourvus, et une voie d'accès nouvelle a été créée pour intégrer le corps préfectoral.

Dans le même esprit a été arrêtée une liste de 115 arrondissements qui pourront être confiés soit à des sous préfets, soit à des conseillers d'administration.

Cette solution garantit la pérennité de la présence de l'Etat dans les arrondissements et elle offre à des fonctionnaires de qualité l'opportunité d'accéder à des responsabilités plus élevées ».

Je vous remercie des dispositions que vous prendrez pour mettre en œuvre sans délai ces instructions.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Préfet, Directeur du cabinet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

Michel DELPUECH